



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 31 mars 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	33	33

Date de convocation 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, HUART Gérald, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Monsieur GAUTHERIN Tristan a été nommé secrétaire de séance

Objet : **Fixation du nombre d'administrateurs au CCAS**
N° de délibération : **20260331_15**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-8 et suivants ;

Considérant que le CCAS de la commune est géré par un conseil d'administration composé en nombre égal de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Considérant que, le conseil municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS ;

Je vous propose que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. soit composé du Maire, de 8 membres élus par le Conseil Municipal et de 8 membres nommés par le Maire.

Aussi, vu l'énoncé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents décide de :

- Fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 16 soit :
 - 8 Membres élus par le conseil municipal
 - 8 Membres nommés par le maire (en nombre égal)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	0	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 2 avril 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire

Arnaud MAGLOIRE
2026.04.03 15:54:24 +0200
Ref:10764365-16230924-1-D
Signature numérique
le Maire



Arnaud MAGLOIRE